

Décret n° 2011 - 436 du 25 juin 2011. Il est procédé à la prorogation du permis d'exploitation dit "Tchibouéla" valable pour les hydrocarbures liquides ou gazeux au profit de la société Total E&P Congo subrogée dans les droits de la société ELF-Congo.

Le permis "Tchibouéla" est prorogé pour une durée de cinq ans à compter du 9 juillet 2010.

La superficie du permis "Tchibouéla" au titre de la prorogation est égale à 135 Km² comprise à l'intérieur d'un périmètre représenté par une carte et définie par les limites en annexe du présent décret.

Un bonus de signature sera payé à l'Etat congolais par la société Total E&P Congo suivant un accord particulier y relatif.

Ce bonus ne constitue pas un coût pétrolier récupérable.

Le ministre des hydrocarbures et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Sommets	Coordonnées géographiques en degré (Greenwich)		Coordonnées U.T.M.	
	Longitude Est	Latitude Sud		
A	11°3442	4°5113	786.000	9.463.000
B	11°3724	4°5113	791.000	9.463.000
C	11°3725	4°5250	791.000	9.460.000
D	11°3757	4°5250	792.000	9.460.000
E	11°3757	4°5339	792.000	9.458.000
F	11°3830	4°5339	793.000	9.458.000
G	11°3830	4°5428	793.000	9.457.000
H	11°4217	4°5427	800.000	9.457.000
I	11°4219	4°5847	800.000	9.449.000
J	11°3743	4°5848	791.500	9.449.000
K	11°3742	4°5710	791.500	9.452.000
L	11°3411	4°5711	785.000	9.452.000
M	11°3410	4°5429	785.000	9.457.000
N	11°3443	4°5428	786.000	9.457.000